

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 045-264500232-20230706-23_21-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation: 29/06/2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents:

Monsieur Benoît DIGEON - Madame Françoise CHESNOY - Madame Dominique BABIN -

Madame Caroline BOURRY - Madame Eline LEROY - Monsieur Bruno NOTTIN -

Madame Auxane EVENO - Monsieur Francis CHAMBON - Madame Gisèle DISDIFR

Absentes excusées : Madame Sandrine PERRIN - Madame Annie GUET.

Madame Sophie CRAVAGEOT, Directrice, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 13 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles D.1411-5, L.1411-5, L.2121-21, L.1414-2 et suivants.

Vu la délibération n° 23-17, du Conseil d'Administration du 23 mars 2023, portant création d'une commission d'appel d'offres et des conditions d'organisation de l'élection des membres et de dépôt des listes de candidats,

Vu la délibération n° 23-18, du Conseil d'Administration du 23 mars 2023, relative au règlement intérieur de la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Président rappelle qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être créée.

En effet, l'article L.1414-2 du CGCT dispose que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics sociaux ou médicaux-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 ».

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres du CCAS de MONTARGIS sera composée du Président, ou de son représentant, Président de la commission, et de 5 membres du Conseil d'administration, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il sera procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Monsieur le Président propose la liste suivante :

- Président de la commission : Monsieur Benoît DIGEON, Président du CCAS
- Membre titulaire: Madame Dominique BABIN, membre élue au sein du Conseil d'Administration
- Membre suppléant : Madame Caroline BOURRY, membre élue au sein du Conseil d'Administration
- Membre titulaire: Monsieur Francis CHAMBON, membre nommé par Monsieur le Maire, siégeant au Conseil d'administration
- Membre suppléant : Madame Annie GUET, membre nommée par Monsieur le Maire, siégeant au Conseil d'administration

Nº 23 - 21

Membre titulaire : Madame Françoise CHESNOY, membre élue au se

 Membre suppléant : Madame Gisèle DISDIER, membre nommée par M d'administration

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 045-264500232-20230706-23_21-DE

- Membre titulaire : Madame Eline LEROY, membre élue au sein du Conseil d'Administration
- Membre suppléant : Madame Sandrine PERRIN, membre nommée par Monsieur le Maire, siégeant au Conseil d'administration
- Membre titulaire: Monsieur Bruno NOTTIN, membre élu au sein du Conseil d'Administration
- Membre suppléant : Madame Auxane EVENO, membre nommée par Monsieur le Maire, siégeant au Conseil d'administration

A l'ouverture de la séance de ce jour, aucune autre liste n'est présentée.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres et de valider la liste exposée ci-avant.

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré,

Vote:

- **Pour**: 9

- **Contre**: 0

- Abstention: 0

Benoît DIGEON
Maire et Président du Conseil d'administration